



**Confédération
des syndicats nationaux**

Analyse de la conjoncture 2021-2022

**Conseil confédéral
Septembre 2021**

Table des matières

Objectifs de ce document.....	5
Mise en contexte.....	5
Année préélectorale au Québec.....	7
<i>La démocratie confinée ou la gestion par décrets.....</i>	7
<i>Une quatrième vague.....</i>	8
<i>Le mode de scrutin inchangé.....</i>	8
Élections fédérales	9
Le paysage économique : analyse.....	9
Marché du travail : vous avez dit pénurie? Qu'en est-il vraiment?	11
✓ Priorités et suivi des propositions du 66 ^e Congrès	15
L'urgente amélioration des conditions de travail	15
Finances publiques.....	16
Des services publics en lambeaux	17
<i>Réseau de la santé et des services sociaux.....</i>	17
✓ Priorités et suivi des propositions du 66 ^e Congrès	18
Éducation	18
La petite enfance	19
S'unir. Agir. Gagner : Entente de principe dans le secteur public.....	19
Des négociations partout.....	20
✓ Priorités et suivi des propositions du 66 ^e Congrès	21
Vision du développement économique.....	21
Lutte pour la bonification du projet de loi n ^o 59 : la nécessaire réforme du régime de santé et de sécurité du travail	23
✓ Priorités et suivi des propositions du 66 ^e Congrès	23
Le virage forcé vers le télétravail	23
✓ Priorités et suivi des propositions du 66 ^e Congrès	24
Le salaire minimum	24
Agir maintenant pour la survie de la culture	24
La langue française.....	25

La crise climatique	25
✓ Priorités et suivi des propositions du 66 ^e Congrès	27
Les femmes, les personnes LGBT+, les Autochtones et les personnes racisées et immigrantes à statut précaire	27
<i>Les personnes LGBT+</i>	27
<i>Les femmes</i>	27
<i>Les Autochtones</i>	28
<i>Les personnes racisées et immigrantes à statut précaire</i>	28
✓ Priorités et suivi des propositions du 66 ^e Congrès	29
La vie syndicale au temps de la COVID-19	29
✓ Priorités et suivi des propositions du 66 ^e Congrès	30

La CSN a 100 ans

Cette année, la CSN souffle ses 100 bougies. Cent ans d'action syndicale acharnée, d'organisation et de mobilisation sur le terrain avec les travailleuses et les travailleurs, de travail politique pour améliorer les législations du travail et la protection sociale, de contribution aux luttes visant une meilleure justice sociale, de projets pour améliorer le Québec.

En 100 ans, la CSN en a vu passer. Nous profitons de ce conseil confédéral pour souligner notre anniversaire à toutes et à tous. Souligner les 100 dernières années, certes, mais surtout nous projeter vers les 100 prochaines!

Objectifs de ce document

Trois objectifs guident ce texte d'analyse de la conjoncture :

- 1) s'assurer que nous partageons la même compréhension et analyse du contexte politique, social et économique actuel;
- 2) permettre que les délégué-es du conseil confédéral prennent connaissance de certains travaux de la CSN en cours ou sur le point de débiter;
- 3) débattre des priorités qui guideront la CSN et ses organisations affiliées dans la prochaine année.

Le mouvement sera ainsi en mesure de bien cibler les actions à venir, de façon réaliste et avec une vision porteuse d'espoir.

Mise en contexte

Dire que les sociétés du monde entier ont été bouleversées par la crise de la COVID-19 est un euphémisme. Des morts par millions (le chiffre ne cessant d'augmenter); des systèmes de santé constamment au bord de l'asphyxie; des problèmes de santé mentale et des inégalités socioéconomiques qui explosent; des millions de travailleuses et de travailleurs au front tous les jours, souvent sans équipement de protection nécessaire; des secteurs entiers des économies nationales en arrêt ou en grand chamboulement. Les conséquences sont innombrables et cela nous prendra des années à bien les cerner toutes, si cela est un tant soit peu possible.

La pandémie a révélé les effets néfastes des choix politiques et économiques gouvernementaux – qui ont été très friands d'austérité – des dernières décennies sur les droits des travailleuses et des travailleurs, sur notre filet social, sur notre système public et notre économie mondialisée. Ces choix ont fait en sorte que nous nous sommes retrouvés mal équipés pour répondre à cette situation de crise majeure, surtout lors de la première vague.

Cependant, s'il y a une chose que la pandémie aura aussi permis de rappeler est que l'État est, à l'heure actuelle, le seul acteur politique et économique capable d'intervenir à grande échelle dans l'économie, le seul capable de veiller à la santé du plus grand nombre et d'assurer un certain filet social, le seul capable de mobiliser des populations autour de consignes sanitaires, le

seul capable de déployer les moyens nécessaires pour une vaccination massive, etc. Bref, le seul acteur politique et économique capable de faire face à des catastrophes. Nous avons vu nos gouvernements dépenser à des niveaux jamais vus auparavant. Au Québec et au Canada, l'aide financière débloquée pour les entreprises est majeure et avec la création de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) dans les premières semaines de la crise, Ottawa a assuré un certain filet social afin de limiter les conséquences économiques pour les ménages les plus démunis, les jeunes et les aîné-es, entre autres.

Ces interventions de l'État ne doivent pas être chose du passé une fois le retour à « la normale », si un retour à la normale est possible. C'est justement l'occasion de travailler à créer une « nouvelle normalité » en marquant une rupture nette avec le contexte pré-pandémique. Des crises comme celles que nous vivons actuellement sont aussi des moments que l'on peut saisir pour s'imposer dans l'espace public. C'est l'occasion pour nous de mettre de l'avant nos propositions, en refusant d'attendre le retour de l'austérité les bras croisés.

Pourtant, on voit une tendance se dessiner : le versement de la PCU a déjà pris fin, la nouvelle PCU (la Prestation canadienne de la relance économique « PCRE ») doit prendre fin le 23 octobre prochain, au moment d'écrire ces lignes. Pendant ce temps, les entreprises demandent que le soutien qu'on leur a octroyé continue (la Subvention salariale d'urgence du Canada « SSUC »). Du même souffle, le Conseil du patronat du Québec (CPQ), la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) demandent l'abolition de la PCRE, arguant que cela contribue à la pénurie de main-d'œuvre¹. On voit aussi le gouvernement québécois qui, à titre de plus grand employeur du Québec, a toutes les misères du monde à améliorer les conditions de travail et salariales des 500 000 travailleuses et travailleurs du secteur public et à augmenter le salaire minimum. Les mobilisations sur ces enjeux ont permis certaines avancées, mais la pression doit demeurer. Il est vital que les réformes à venir soient fondamentalement au bénéfice des travailleuses et des travailleurs et non au bénéfice des mieux nantis et des propriétaires d'entreprise.

Loin d'avoir diminué, les chiffres d'affaires de certaines grandes entreprises ont augmenté. Les grandes surfaces comme Walmart ou les grandes bannières de distribution alimentaire telles que Sobeys, Loblaws et Métro, ont fait des affaires d'or, profitant de la fermeture des restaurants et des hôtels. On pense aussi à Amazon avec le commerce en ligne, Google, Facebook et Netflix. Ottawa a annoncé dans son dernier budget vouloir mettre en place d'ici 2022 une taxe sur les services numériques afin que les géants de ce secteur cessent d'éviter l'imposition fiscale dans les pays où ils livrent des services sans présence physique. Il faudra voir si cette taxe sera bel et bien mise en œuvre étant donné la déclaration signée par 130 pays, dont le Canada, en juillet dernier, visant à instaurer un taux d'impôt de 15 % sur les bénéfices des sociétés.

¹ Le milieu des affaires demande l'abolition de la PCRE, *La Presse*, 18 août 2021, [www.lapresse.ca/affaires/economie/2021-08-17/le-milieu-des-affaires-demande-l-abolition-de-la-pcre.php]

Dans un autre ordre d'idées, on remarque que l'extrême droite a connu une recrudescence aux États-Unis et en Europe au cours des dernières années, mais ici aussi, notamment dans la région de Québec². Cette extrême droite a fortement investi les canaux complotistes. Là où certains échangeaient des discours haineux anti-immigration avant la pandémie, on peut maintenant aussi y voir des remises en question de la pandémie, de l'efficacité des vaccins et des « révélations » sur l'existence de divers complots. Ce contexte a fait en sorte que l'auditoire de ces groupes a augmenté dans la dernière année. Rappelons que le 1^{er} mai dernier, alors qu'environ 5 000 travailleuses et travailleurs défilaient dans les rues de Montréal pour la *Journée internationale des travailleuses et des travailleurs*, 30 000 personnes défilaient aussi à Montréal, mais pour réclamer la fin des mesures sanitaires. La capacité d'organisation et de communication des leaders de ces réseaux ne doit pas être sous-estimée.

Toujours ici, l'arrivée d'Éric Duhaime comme nouveau chef du Parti conservateur du Québec dans l'arène politico-parlementaire n'est pas une bonne nouvelle. Ses prises de parole qui se multiplieront banaliseront encore davantage les propos complotistes et anti-immigration, notamment à l'Assemblée nationale avec sa députée, Claire Samson. N'oublions pas que nous sommes à un an des élections provinciales.

Enfin, le 7 novembre prochain, nous serons appelés à voter pour les élections municipales. Le Québec compte 1 100 municipalités : 917 d'entre elles comptent moins de 5 000 habitantes et habitants et se situent en milieu rural. Encore trop peu de femmes y sont élues, on parle de seulement 32 %. Cette proportion augmente à 41 % pour les municipalités de 100 000 et plus. L'enjeu de la parité devra être soulevé lors de ces élections, mais également les questions environnementales, de transition énergétique, de développement du territoire, de développement économique local, de culture, de logement, de transport et de services de proximité, pour ne nommer que celles-ci. Les conseils centraux seront interpellés pour proposer une vision du développement municipal qui soit en phase avec les valeurs de la CSN.

Année préélectorale au Québec

Dans un an presque jour pour jour se tiendra le scrutin provincial. Nous serons en effet presque en campagne électorale à compter du 1^{er} octobre de cette année. Ce contexte préélectoral est un moment à saisir pour se faire entendre sur différents enjeux qui touchent les travailleuses et les travailleurs du Québec.

La démocratie confinée ou la gestion par décrets

Cette année préélectorale commence dans un contexte politique sans précédent : la démocratie parlementaire est confinée depuis le 13 mars 2020, le gouvernement de la Coalition avenir Québec (CAQ) gouvernant par décrets depuis plus d'un an. La suspension des mécanismes démocratiques parlementaires en raison de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire nous permet de constater à quel point le gouvernement n'a à peu près pas de comptes à rendre à personne. Mais aussi comment cela empêche les débats sur les enjeux sociaux, politiques et

² Portrait de l'extrême-droite à Québec, Ligue des droits et libertés – Section de Québec, 2019, [www.liguedesdroitsqc.org/wp-content/uploads/2020/01/Portrait-de-lextre%C3%A0me-droite-%C3%A0-QC-2019.pdf]

économiques. Il gouverne sans consulter la société civile, sauf lorsque cela correspond à ses besoins. Prenons pour exemple la commission parlementaire qui vient d'avoir lieu sur la vaccination obligatoire pour les travailleuses et les travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux. Cette commission n'a pas servi à déterminer si les salarié-es du réseau devaient être vaccinés ou non, la décision était déjà prise! De plus, le gouvernement continue de refuser obstinément de recourir au dialogue social dans le cadre de la relance (au-delà des espaces existants comme la Commission des partenaires du marché du travail « CPMT » et le Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre « CCTM »), alors que même le gouvernement Charest y avait eu recours durant la dernière crise économique (!), bien qu'à reculons et de manière limitée.

Cette gestion par décrets fait aussi en sorte que depuis plus d'un an, le gouvernement Legault impose des conditions de travail encore plus difficiles qu'auparavant aux travailleuses et aux travailleurs des services publics. Cet état d'urgence lui permet de plus de suspendre unilatéralement certaines clauses des conventions collectives.

Une quatrième vague

Cette année préélectorale est aussi marquée par une quatrième vague de la COVID-19, celle du variant Delta, mutation encore plus dommageable que la mouture originale du virus. Cette vague est certes celle des personnes non vaccinées, mais aussi des enfants : les moins de douze ans ne peuvent pas encore être vaccinés contre la COVID-19, aucune formule n'ayant été homologuée jusqu'à maintenant pour cette catégorie d'âge. Dans le sud des États-Unis, le nombre d'enfants hospitalisés en raison de la COVID-19 a explosé au cours des dernières semaines. Conséquence : ici, les hôpitaux pédiatriques sont sur le pied de guerre pour être prêts pour cette quatrième vague.

Ce contexte est aussi ponctué d'efforts de vaccination massifs, de l'imposition d'un passeport vaccinal ainsi que par la vaccination obligatoire des travailleuses et des travailleurs du réseau de la santé, créant ainsi des débats déchirants dans nos milieux de travail. Le système de santé est toujours sous pression. Après avoir vécu durant dix-huit mois de nombreuses et fréquentes adaptations aux différents modes d'enseignement au gré de décisions gouvernementales prises le plus souvent à la dernière minute et dans ce qui semble une grande improvisation, le réseau de l'éducation au grand complet a connu une rentrée en présentiel, mais avec masques à l'université et au cégep. On sait déjà que la qualité de la ventilation varie d'un établissement et d'une salle de classe à l'autre. Où en sont les analyses du ministère de l'Enseignement supérieur à ce sujet?

Le mode de scrutin inchangé

Force est de constater que cette élection se tiendra encore sous l'égide du mode de scrutin uninominal à un tour. À l'automne 2019, le gouvernement de la CAQ déposait le PL 39, *Loi établissant un nouveau mode de scrutin*. Nous avons présenté un mémoire et avons profité de notre passage en commission parlementaire pour demander des améliorations, réitérant nos positions historiques à ce sujet : le mode de scrutin doit représenter davantage la pluralité politique. Malheureusement, et malgré ce qui avait été annoncé, il n'y aura pas de référendum en même temps que les élections provinciales puisque l'étude détaillée du projet de loi sur la

réforme du mode de scrutin ne commencera pas avant l'automne 2021. La ministre responsable, Sonia LeBel, a déclaré le 28 avril devant la Commission des institutions que le gouvernement souhaitait toujours aller de l'avant avec la réforme et que le projet de loi qui sera voté d'ici la fin du présent mandat devra être « soumis à l'approbation des gens » avant d'entrer en vigueur. Différentes options de validation populaire sont actuellement discutées par les membres du Mouvement démocratie nouvelle (MDN) et par la Coalition pour une réforme du mode de scrutin maintenant!, deux organisations dont fait partie la CSN.

Nous croyons que tout doit être mis en œuvre pour que la réforme du mode de scrutin soit en vigueur en 2026 et la CSN travaillera en ce sens avec les groupes alliés. Une mobilisation est d'ailleurs prévue pour l'automne pour exiger le début de l'étude détaillée du projet de loi.

En conclusion, les Québécoises et les Québécois appuient encore très fortement le gouvernement Legault. Il sera nécessaire d'avoir des échanges avec nos membres en vue de cette élection. Nous devons d'abord nous mettre en mode écoute et définir les préoccupations des syndiqué-es que nous représentons. Pour ce faire, la CSN proposera à tout le mouvement de se mettre en action.

Élections fédérales

Aujourd'hui, les élections fédérales sont derrière nous. Nous devons prendre acte du résultat et continuer le travail à partir des résolutions adoptées par le conseil confédéral à sa réunion extraordinaire du 8 septembre, afin d'aiguiller notre action syndicale au cours des mois à venir. Chose certaine, peu importe le parti au pouvoir et la composition de la Chambre des communes (ce qui nous est inconnu au moment d'écrire ces lignes), la CSN continuera de porter avec vigueur ses revendications pour une réforme audacieuse de l'assurance-emploi, l'instauration d'un régime public universel d'assurance médicaments et une lutte ambitieuse contre les changements climatiques.

La CSN interviendra aussi énergiquement sur le plan de la fiscalité et des transferts fédéraux en matière de santé, d'éducation et de programmes sociaux, du commerce international et du développement économique, de la culture et des médias, des affaires autochtones, ainsi que des législations fédérales du travail.

Le paysage économique : analyse

Depuis le printemps, nous assistons à une reprise économique fortement inégale à l'échelle de la planète, entre les pays pauvres et les pays riches, suivant la capacité financière des États de s'approvisionner en vaccins et à faire face aux effets délétères de la pandémie³. Le mouvement syndical international fait donc de l'accès équitable et suffisant aux vaccins une de ses priorités.

Au Québec, l'économie a résisté mieux que prévu durant la deuxième et la troisième vague. Ainsi, déjà en mars et en avril 2021, l'activité économique observée était similaire au niveau d'avant la récession (février 2020), malgré les énormes reculs qui subsistent dans les secteurs

³ Dans ses dernières prévisions, le FMI a revu à la baisse les perspectives de croissance des pays pauvres et revu à la hausse celle des pays riches.

de l'hébergement et de la restauration, ainsi que des arts et de la culture. La résilience des secteurs moins affectés par la pandémie et les mesures sanitaires étonne. Les rebonds sont particulièrement importants dans les secteurs de la construction, du commerce de détail et de gros, de la finance et des services professionnels, scientifiques et techniques. Évidemment, dans le contexte de la pandémie, l'activité économique est aussi en hausse en santé et services sociaux, mais cette réalité sur papier cache le désastre qui se vit sur le terrain par manque de main-d'œuvre et de ressources.

Le secteur manufacturier s'en tire aussi globalement bien, ayant récupéré presque l'entièreté des pertes enregistrées depuis le début de la pandémie. Certains sous-secteurs profitent de l'élan de la reprise en Amérique du Nord, en particulier dans le domaine de la construction. Toutefois, d'autres sous-secteurs font face à certains défis, causés notamment par la déconfiture du transport aérien, des problèmes d'approvisionnement dus à des pénuries de matériaux ou de perturbation du commerce maritime ou encore des reculs structurels, comme dans l'industrie du papier journal. On doit également décrier les fermetures récentes d'Industrie Câbles d'acier de Pointe-Claire et de l'usine d'Alstom à Sorel ainsi que le manque de flexibilité des employeurs dans la recherche de solutions pour préserver les emplois.

Somme toute, le redressement rapide de l'économie s'explique en bonne partie par l'intervention des pouvoirs publics qui ont stimulé la consommation des ménages et les dépenses publiques. Les politiques budgétaires du gouvernement Trudeau ont significativement contribué à contrer la contraction de l'économie et favorisé une relance rapide, évitant ainsi des dommages à plus long terme. Le plan fédéral de lutte contre la COVID-19, dont le coût s'élève à près de 300 milliards de dollars, a évité l'appauvrissement de nombreuses travailleuses et de nombreux travailleurs. Une étude du Fonds monétaire international (FMI) estime que sans les soutiens directs des gouvernements, le PIB réel canadien aurait diminué de 13,2 % plutôt que de 5,4 % en 2020⁴. Comme décrit plus bas, l'approche du gouvernement Legault a toutefois été beaucoup plus limitée.

Grâce aux transferts et aux programmes fédéraux, la consommation des ménages a crû de manière importante. La CSN le disait d'entrée de jeu au début de la pandémie : soutenir le revenu des travailleuses et des travailleurs sans emploi est le meilleur moyen d'assurer une relance vigoureuse. Résultat : même si le Québec enregistrerait une de ses pires baisses du taux d'emploi des dernières décennies, le revenu disponible des ménages augmentait! Renforcer nos systèmes de protection sociale de manière durable et miser sur une croissance induite par les salaires doivent constituer des éléments clés de la relance. Par ailleurs, plusieurs ménages aisés ont réaménagé leur budget à la faveur de produits et de services québécois en raison des restrictions de voyages à l'étranger, contribuant à la consommation (le taux d'épargne s'est aussi élevé de manière remarquable). La faiblesse des taux d'intérêt a également favorisé la consommation et l'investissement résidentiel. Reste que l'engouement pour l'achat local a peut-être un effet plus limité qu'on pourrait le penser sur l'activité économique globale. En effet, les importations devraient croître plus vite en 2021 que la demande intérieure. Une attention particulière devra ainsi être apportée aux initiatives favorisant l'achat local et la substitution des importations.

⁴ Fonds monétaire international, rapport de 2021 sur les consultations au titre de l'article IV, Canada.

Outre les transferts, les dépenses gouvernementales en biens et services et les investissements des administrations publiques ont également contribué à la bonne tenue de l'économie. Sur ce plan, notons toutefois que les efforts ont été plus timides. En fait, hormis les investissements des entreprises (qui ont baissé en raison du contexte économique), les dépenses des administrations publiques (dépenses et investissements excluant les transferts aux ménages et aux entreprises) sont la composante du PIB qui devrait s'accroître le plus lentement au Québec en 2021 (+ 4,7 % pour les dépenses courantes des trois paliers gouvernementaux et + 3,4 % pour les investissements). Bien que cette situation s'explique en partie par le fait que les dépenses publiques n'aient pas reculé l'année précédente, elle démontre aussi la limite évidente du réengagement du gouvernement Legault dans le financement des services publics. Un rehaussement beaucoup plus important de ce financement devra intervenir dans les prochaines années, surtout à la vue des graves problèmes en matière de manque de ressources et de main-d'œuvre vécus en santé et services sociaux, en éducation, en enseignement supérieur ainsi que dans les services de garde. Devant les difficultés engendrées par la crise, le financement des services municipaux devra aussi être bonifié, notamment dans le transport en commun.

Les exportations ont aussi rebondi, mais sans récupérer les pertes importantes observées l'an dernier. Notre industrie manufacturière a été favorisée par la reprise états-unienne. Toutefois, nous devons une fois de plus être sur nos gardes, pour nous assurer que le durcissement des mesures protectionnistes américaines ne touchera pas les entreprises d'ici. Le projet de réforme du *Buy American Act* (pour lequel le Canada bénéficie jusqu'à maintenant d'une exemption) ainsi que le projet de loi *INVEST in America Act* devant débloquer 1 200 milliards de dollars US pour financer les infrastructures devront être surveillés, alors que les nouveaux tarifs sur l'aluminium brut canadien, ainsi que ceux qui persistent sur le bois d'œuvre, devront être combattus. Enfin, la défense des secteurs sous gestion de l'offre devra se poursuivre. L'octroi de nouveaux contingents tarifaires dans l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) était déjà inacceptable, nous devons maintenant surveiller la plainte américaine contestant l'octroi de contingents tarifaires aux transformateurs canadiens et le processus d'indemnisation attendu par les agriculteurs et l'industrie.

Dans l'ensemble, pour 2022, la plupart des prévisions tablent sur un ralentissement de la croissance économique, à mesure que seront comblés les reculs observés durant la récession et que certains programmes d'aide prendront fin. Une croissance du PIB réel supérieur à 3 % pour 2022 serait tout de même au-delà du rythme de croissance moyen des dernières années. Les risques que ces prévisions soient revues à la baisse sont présents si jamais la quatrième vague devait être plus sévère qu'anticipée, en dépit du haut taux de vaccination observé au Québec.

Marché du travail : vous avez dit pénurie? Qu'en est-il vraiment?

À l'heure actuelle, les employeurs recommencent à se plaindre des pénuries de main-d'œuvre, malgré le rattrapage d'emploi qui reste à faire. En juillet 2021, le président et chef de la direction du Conseil du patronat du Québec (CPQ), Karl Blackburn, signait un texte⁵ dans *La*

⁵ Dix solutions à la pénurie de main-d'œuvre au Québec, *La Presse*, 12 juillet 2021,

Presse qui détaillait les solutions du CPQ pour contrer la pénurie de main-d'œuvre. Aucune des dix solutions mentionnées ne parle d'améliorer les conditions salariales et de travail des travailleuses et des travailleurs québécois. Le ministre du Travail, Jean Boulet, va même jusqu'à dire qu'il « ne serai[t] pas celui qui va dire qu'il faut monter les salaires⁶ » dans l'industrie de la restauration. C'est ahurissant. Bien sûr, si les conditions de travail ou les salaires ne sont pas en cause, alors il doit y avoir un autre coupable. Plusieurs pointent en effet du doigt la PCRE et les bonifications à l'assurance-emploi. Karl Blackburn va carrément jusqu'à dire que la PCRE nuit à la relance et qu'elle doit être abolie⁷. Or, qu'en est-il vraiment?

Les bas salaires ont été beaucoup plus affectés par la crise. En 2020, il s'est perdu près de 174 000 emplois chez celles et ceux qui gagnent moins de 15 \$ l'heure, alors que l'effet net chez ceux qui gagnent 15 \$ ou plus a été pratiquement nul (il s'est quand même créé environ 100 000 emplois chez les 30 \$ ou plus, alors qu'il s'en est perdu approximativement autant chez ceux gagnant entre 15 \$ et 19 \$ l'heure). Ce sont donc davantage les femmes, les jeunes et les personnes issues de l'immigration récente qui ont écopé (même si du côté des femmes, il s'est créé beaucoup d'emplois à haut salaire).

Depuis le déconfinement, le marché du travail rebondit. Si on la compare à celle des autres provinces canadiennes, la situation du marché du travail québécois est enviable. Avec un taux de chômage de 6,1 % en juillet, le Québec se classait premier, à égalité avec le Manitoba, beaucoup plus bas que l'Ontario (8 %) ou l'Alberta (8,6 %). Pour le Québec, c'est 9,5 points de moins qu'au plus creux en avril 2020⁸!

Qu'à cela ne tienne, la reprise du marché du travail se fait quand même à un rythme plus lent que l'activité économique. En juillet 2021, 54 000 emplois manquaient toujours à l'appel comparativement au décompte d'avant la pandémie. D'un côté, certains secteurs qui vont bien ont créé peu d'emplois jusqu'à maintenant, comme dans la construction. Le secteur manufacturier, qui va aussi relativement bien, enregistre même des baisses d'emplois (- 33 000). De l'autre côté, les secteurs les plus touchés par la pandémie sont loin d'avoir récupéré leurs emplois (- 63 000 pour l'hébergement et la restauration et - 8 000 pour l'information, la culture et les loisirs). Et comme ces secteurs sont intensifs en main-d'œuvre, leur mauvaise performance vient davantage noircir le portrait d'ensemble.

Le manque à gagner des emplois s'enregistre essentiellement chez les femmes, alors que chez les hommes, le niveau d'emploi est similaire à ce qui s'observait avant la crise. Les femmes sont aussi plus nombreuses à avoir quitté (au moins temporairement) le marché du travail à la suite d'une

[www.lapresse.ca/debats/opinions/2021-07-12/dix-solutions-a-la-penurie-de-main-d-oeuvre-au-quebec.php]

⁶ Boulet juge que les augmentations de salaire ne sont pas nécessaires, *Le Journal de Québec*, 18 juin 2021, [www.journaldequebec.com/2021/06/18/boulet-juge-que-les-augmentations-de-salaire-ne-sont-pas-necessaires]

⁷ Pénurie de main-d'œuvre: plus de 128 000 Québécois encore sur l'aide d'urgence, *Le Journal de Québec*, 5 août 2021, [www.journaldequebec.com/2021/08/05/plus-de-128-000-quebecois-encore-sur-laide-durgence]

⁸ Statcan, EPA. Les données mensuelles qui suivent sont désaisonnalisées, sauf indication contraire. Les données désaisonnalisées sont sujettes à révision.

perte d'emploi, alors que les hommes ont davantage tendance à rester sur le marché du travail à la recherche d'un emploi. Le gouvernement Legault a omis d'intégrer une analyse différenciée selon les sexes dans le cadre de ses politiques de relance. L'occasion était pourtant belle. L'investissement dans les services publics et les services de garde demeure un moyen à privilégier pour atteindre une plus grande équité en emploi entre les hommes et les femmes.

Par ailleurs, la différence de taux de chômage entre les travailleuses et les travailleurs nés au Canada et les immigrants persiste au Québec (5,5 points de pourcentage en juillet 2021, alors qu'elle était à 3,4 en février 2020). Les écarts entre les deux groupes sont beaucoup moins marqués en Ontario (2,0 points) et en Colombie-Britannique (2,5 points)⁹.

Du côté des jeunes, le tableau est plus enviable. Même si ce groupe a été le plus fortement touché par la crise, le taux d'emploi des 15 à 24 ans est maintenant supérieur au niveau d'avant la pandémie (66,7 % par rapport à 66,3 % en février 2020) et son taux de chômage inférieur (6,7 % par rapport à 7,0 % en février 2020). Un constat similaire s'applique aux jeunes aux études. Cela contredit l'idée préconçue selon laquelle les jeunes refusent d'aller travailler, puisqu'ils auraient été trop nombreux à profiter des aides fédérales (PCU, PCUÉ, PCRE, etc.).

Statistique Canada révélait récemment qu'il existait plus de 180 000 postes vacants en mai dernier au Québec¹⁰. Cette situation s'explique sans doute par l'ouverture soudaine de beaucoup de postes dans le contexte du déconfinement. Il s'agit d'un nombre record, alors que le sommet précédent, observé au printemps 2019, se situait à environ 140 000. À l'heure actuelle, les données disponibles ne nous permettent pas de savoir dans quelle proportion ces postes ont été difficiles à combler. On assiste en réalité à un marché du travail à deux vitesses. Des pénuries sont criantes en santé et services sociaux et dans les services de garde notamment. Mais la présence importante de chômeurs de longue durée indique que d'autres secteurs sont plus réticents à embaucher qu'on pourrait le croire. Enfin, le secteur de la restauration est probablement aux prises avec un problème d'embauche dans la mesure où le retour en force des jeunes sur le marché du travail a probablement asséché leur bassin de recrutement traditionnel.

Le portrait du marché du travail diffère par ailleurs d'une région à l'autre. Les régions de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches, du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de l'Abitibi-Témiscamingue se caractérisaient toutes à l'été 2021 par un taux de chômage inférieur à 4 % et un taux d'emploi supérieur à 61 %. À contrario, le Saguenay-Lac-Saint-Jean peine à redémarrer sur le plan de l'emploi. La région de Montréal, quant à elle, affiche un très haut taux de chômage, sans doute en raison de la forte présence des secteurs liés à la culture et au tourisme international, mais enregistre néanmoins d'importantes créations d'emplois comparativement à l'été 2019¹¹.

Le gouvernement prévoyait il y a quelques mois que le marché du travail ne retrouverait son niveau pré-pandémique qu'au printemps 2022. Or, à moins que la quatrième vague entraîne une

⁹ Institut du Québec.

¹⁰ Statistique Canada, Enquête sur les postes vacants et les salaires. Données non désaisonnalisées.

¹¹ Statistique Canada, EPA. Données non désaisonnalisées. Pour les régions, seules les données non désaisonnalisées sont disponibles. Nous comparons ici les données de juillet 2021 à juillet 2019, car les données non désaisonnalisées ne nous permettent pas de comparer juillet 2021 à février 2020.

révision à la baisse des plus récentes projections économiques des économistes du secteur privé, ce niveau devrait être atteint beaucoup plus rapidement. Desjardins Études économiques prévoit qu'en 2022, le taux de chômage s'établira à 4,7 %, c'est-à-dire en deçà de ce qui s'est observé en 2019.

Ainsi, même si le salaire horaire moyen pourrait progresser lentement ces prochains mois en raison de la hausse récente de l'emploi dans les secteurs à bas salaire, nous croyons que le contexte est favorable à des hausses salariales intéressantes dans plusieurs secteurs, compte tenu du resserrement sur le marché du travail qui devrait se poursuivre. En revanche, l'inflation, qui s'affiche à des niveaux élevés, devrait en toute vraisemblance décélérer au cours des prochains mois.

Une des solutions de Québec et du milieu des affaires pour « régler » le problème de pénurie de main-d'œuvre, plutôt que d'améliorer les conditions salariales et de travail, surtout pour les bas salaires, est d'augmenter le nombre de travailleurs étrangers temporaires en sol québécois. Le milieu des affaires a été entendu : une nouvelle entente Canada-Québec permettra aux employeurs québécois de faire passer de 10 % à 20 % le quota de travailleurs étrangers temporaires qu'ils souhaitent embaucher, par établissement, dans des postes à bas salaires. Les changements annoncés au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) visent aussi à faciliter en amont les démarches pour les employeurs, par exemple, en éliminant l'exigence d'afficher les postes et l'obligation de démontrer les efforts de recrutement au Québec pour certains emplois peu ou non spécialisés. De plus, les travailleurs qualifiés qui attendent ici leur résidence permanente pourront maintenant avoir un permis de travail ouvert transitoire (PTOT), qui permet de changer d'employeur, ce qui était impossible jusqu'à maintenant. Certains éléments de cette annonce sont intéressants, notamment ce dernier. Mais encore une fois, Québec, le patronat et le milieu des affaires refusent d'améliorer concrètement les conditions salariales et de travail et cherchent plutôt de nouveaux bassins de *cheap labor*. Dans sa vision de l'immigration, le gouvernement Legault multiplie les incohérences et les contradictions. Il affirme vouloir miser sur une immigration axée sur des emplois de qualité, mais ne fait rien pour régler les problèmes de conditions de travail dans les milieux précaires où œuvrent plusieurs personnes immigrantes.

En résumé, la relance de l'emploi n'est pas du tout enrayée par les programmes de soutien du revenu, comme le démontre la reprise rapide de l'emploi chez les jeunes. Nous assistons cependant à une relance du marché du travail qui est très inégale, à la fois entre les secteurs et les régions, ce qui peut expliquer la présence de secteurs en pénurie de main-d'œuvre, alors que le nombre de chômeurs de longue durée persiste. Dans un tel contexte, les gouvernements doivent continuer de soutenir les travailleuses et les travailleurs affectés par la crise. Plus globalement, une réforme en profondeur du régime d'assurance-emploi doit adapter le régime aux nouvelles réalités du travail, dont celles auxquelles doit faire face un nombre important de travailleurs atypiques et de travailleurs autonomes. Cette dernière doit aussi prévoir des mesures structurantes en formation de la main-d'œuvre et nous aider à mieux traverser les prochaines crises économiques. Par ailleurs, nous aurions tort de croire que la situation actuelle, s'observant sur une très courte période et liée au contexte très particulier du déconfinement, met en évidence un problème structurel majeur d'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. Enfin, malgré des problèmes qui persistent dans certains secteurs,

le contexte est favorable à des hausses salariales intéressantes à mesure que le resserrement du marché du travail se poursuit. Cette perspective doit cesser d'être combattue dogmatiquement par les employeurs; en fait, le gouvernement, de son côté, devrait plutôt l'encourager grâce au rehaussement substantiel du salaire minimum et des lois du travail.

✓ **Priorités et suivi des propositions du 66^e Congrès**

Relance post-pandémie

La campagne fédérale sur la relance posera les bases d'une mobilisation visant à contrer le retour à l'austérité budgétaire. Encore ici, les propositions du congrès serviront de fondement à l'élaboration d'une plateforme de revendications. Celles-ci seront bonifiées par les consultations qui seront faites auprès de nos membres lors de la première phase de la campagne fédérale.

L'urgente amélioration des conditions de travail

C'est un euphémisme de dire que nous vivons une crise du travail. La pandémie et la crise sanitaire qui en a découlé ont révélé au grand jour – et de façon brutale – les conditions de travail et salariales extrêmement difficiles de bien des travailleuses et des travailleurs, notamment ceux dans les secteurs économiques considérés comme essentiels (épiceries, abattoirs, commerce de détail, etc.) et les travailleuses et travailleurs des secteurs public et parapublic. Le gouvernement, certains employeurs et entreprises ont dû octroyer en urgence des primes salariales à quelques catégories d'entre eux lors du premier confinement. Or, une bonne partie de ces primes est disparue après le premier déconfinement. Pendant ce temps, on attend encore une vraie réforme de l'assurance-emploi et le salaire minimum au Québec ne permet toujours pas de sortir de la pauvreté. Les mauvaises conditions de travail dans des agences de placement empêchent encore trop souvent des travailleuses et des travailleurs, souvent des personnes immigrantes et racisées, d'obtenir une sécurité d'emploi et des conditions de vie décentes.

Des travailleuses et des travailleurs que l'on retrouve dans les secteurs essentiels de l'économie tels que les épiceries, les dépanneurs, les pharmacies, etc. gagnent bien souvent le salaire minimum de 13,50 \$ l'heure ou à peine plus. Avec les coûts des denrées qui ont augmenté dans la dernière année et le coût des logements qui a fracassé des records, comment améliorer son sort dans ce contexte?

La pandémie a permis de rappeler certes leurs conditions salariales insuffisantes, mais aussi leurs conditions de travail qui sont ardues. Nous n'avons qu'à penser à la lutte des travailleurs d'Olymel Vallée-Jonction, qui ont été en grève générale illimitée pendant quatre mois pour améliorer leurs conditions de travail. Nous n'avons aussi qu'à penser aux négociations du secteur de l'hôtellerie, qui sont elles aussi ardues, certains employeurs demandant des reculs dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre!

Dans les services publics, il manque des dizaines de milliers de travailleuses et de travailleurs. Les divers secteurs souffrent de sous-financement chronique depuis des décennies et étaient déjà aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre avant la pandémie, laquelle s'est aggravée depuis.

Les conditions salariales de ces travailleuses et de ces travailleurs sont moins élevées que dans les autres domaines d'emploi. Le personnel de l'éducation et de la santé se débat avec les moyens du bord et des charges de travail inhumaines. Des centres de la petite enfance (CPE) ferment en raison du manque d'éducatrices. Est-on surpris que tout cela ait un impact sur le taux de rétention dans les secteurs public et parapublic en général et sur l'attractivité de ces professions? Les ententes de principe obtenues lors des négociations du secteur public ont permis certaines avancées, mais sont loin de tout régler.

Dans la dernière année, le recours aux agences privées de placement par le gouvernement du Québec a bondi. Près d'un milliard de dollars leur ont été versés, soit plus du double de l'année précédente. Rappelons que ces agences sont la conséquence des problèmes créés par l'austérité étant donné que le gouvernement y a recours en raison des compressions budgétaires des dernières années, causant une pénurie de personnel importante dans le personnel du réseau de la santé et des services sociaux. Vu cette situation, ces agences se retrouvent ironiquement à faire grandement concurrence au secteur public. Elles ont aussi profité de la pandémie et des besoins criants pour augmenter substantiellement leurs tarifs.

Finances publiques

Dans un contexte de crise, pour répondre aux besoins en matière de santé publique et venir en aide aux travailleuses et aux travailleurs ainsi qu'aux entreprises, les gouvernements ont dû engager des déficits et adopter des politiques budgétaires expansionnistes.

Tel que mentionné précédemment, le gouvernement du Québec a toutefois été beaucoup plus timide à cet égard que le gouvernement fédéral. En effet, depuis son élection, même si le gouvernement Legault fait des choix budgétaires quelque peu différents que le précédent gouvernement libéral, bénéficiant de meilleures marges de manœuvre, on ne sent aucun changement du point de vue des principes et de l'idéologie. Bien qu'ayant repoussé l'équilibre budgétaire sur un horizon de sept ans au lieu de cinq dans son dernier budget, la stratégie de gestion de la dette demeure relativement inchangée. Cette attitude est stupéfiante dans le contexte où les finances de l'État sont en santé. Au surplus, le ministre des Finances, Éric Girard, se dit complètement fermé sur la question des nouveaux revenus, présentant une attitude encore plus obstinée que celle de Raymond Bachand à l'époque des libéraux. Le ministre Girard s'est même égaré à dire qu'il n'y avait pas de riches au Québec! Rien de plus faux. Si le Québec répartit mieux la richesse par ses impôts et ses transferts que les autres juridictions en Amérique du Nord, la province affiche néanmoins de fortes inégalités de revenus. Avant impôts et transferts en 2018, le groupe du 1 % des plus riches gagnait collectivement plus que les 50 % les plus pauvres¹². L'État doit aller chercher de nouveaux revenus, en ciblant davantage les mieux nantis.

Par ailleurs, du fait de la bonne tenue de l'économie, les gouvernements devraient avoir en main des marges de manœuvre plus importantes qu'escomptées. Lors du dépôt du dernier budget, le gouvernement prévoyait pour 2020-2021 un déficit de près de 12 G\$ au sens des comptes publics (15 G\$ au sens de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* avant utilisation de la réserve de stabilisation et 6,2 G\$ après utilisation de la réserve de stabilisation). Or, en date de juin, le

¹² Statistique Canada. Tableau 204-0002, CANSIM.

gouvernement révisait son estimation et anticipait un déficit de seulement 6,7 G\$ (10 G\$ au sens de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* avant utilisation de la réserve de stabilisation et 1,2 G\$ après utilisation de la réserve de stabilisation). Non seulement la situation économique lui permet d'anticiper des revenus autonomes plus élevés, mais le gouvernement s'est également permis de revoir à la baisse ses dépenses et d'éliminer la provision de 2020-2021 pour risques économiques (offrant un coussin permettant notamment à financer les mesures de soutien et de relance).

Les prévisions de croissance du gouvernement étant relativement conservatrices, des écarts favorables pourraient aussi apparaître pour l'année budgétaire en cours et les suivantes. Dans le contexte actuel, le retour à l'austérité doit être évité. Le gouvernement doit utiliser les marges de manœuvre additionnelles pour soutenir davantage les services publics et les programmes sociaux, car la pandémie nous a permis de tirer une leçon importante : quand nos services publics sont sous-financés, c'est tout le Québec qui en paie le prix.

Des services publics en lambeaux

Nos services publics n'étaient pas prêts du tout à affronter la crise de la COVID-19, et ni la Santé publique, qui a essuyé des coupes drastiques ces dernières années. Le réseau de la santé est constamment sur le point d'imploser, on connaît de plus en plus de bris de services et les conditions de travail y sont tragiques. Nos centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) et les résidences privées pour aînés (RPA) se sont transformés en mouroirs lors de la première vague. Nos écoles, dont les infrastructures d'un grand nombre sont en mauvais état, ne permettent pas une ventilation adéquate et le respect de la distanciation sociale. Les CPE, les services de garde en milieu familial et ceux en milieu scolaire peinent à garder les travailleuses en emploi. Les problèmes d'approvisionnement d'équipement de protection ont été très graves. Et ce ne sont que quelques problèmes rencontrés.

Réseau de la santé et des services sociaux

Comme mentionné précédemment, la crise sanitaire a exposé au grand jour les lacunes dans la gestion du réseau de la santé et l'organisation de celui-ci. Plus particulièrement, la situation des soins aux aîné-es s'est révélée désolante¹³. Il ne faut pas qu'une telle situation perdure et nous devons nous assurer que les services et les soins de santé offerts aux aîné-es soient à la hauteur de la société à laquelle nous aspirons. Le rapport préliminaire de la Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) sur les soins aux aîné-es sorti le 3 septembre dernier illustre bien les lacunes importantes dans l'organisation des soins aux aîné-es et fait écho à plusieurs recommandations de la CSN en ce domaine.

Les conditions de travail et le manque de personnel demeurent le centre de nos préoccupations en ce qu'ils constituent des facteurs clés de toute amélioration. Il faut toutefois aussi nous préoccuper de l'ensemble des services et des soins offerts aux aîné-es, la prochaine année sera l'occasion pour nous de réfléchir et de mettre en œuvre une plateforme de revendications complète sur cet enjeu. Habitation pour aîné-es, soins à domicile et soins de longue durée doivent faire partie d'une vision globale qui inclut les soins et les services nécessaires à la santé

¹³ Voir à ce sujet le rapport préliminaire de la Commissaire à la santé et au bien-être du Québec publié le 6 avril 2021 : [www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/2021/CSBE-Rapport-Appel_temoignages_6avril.pdf]

des aîné-es dans une organisation cohérente et soutenue par un financement adéquat. Avant de mourir dans la dignité, ça serait bien de vivre dans la dignité!

La pandémie a aussi des conséquences importantes sur la santé mentale de plusieurs personnes¹⁴. Le réseau de la santé et des services sociaux doit être en mesure d'offrir les services utiles aux personnes qui en ont besoin au moment où elles en ont besoin. Nous travaillerons à développer nos revendications en lien avec cet objectif tout au long de la prochaine année.

✓ **Priorités et suivi des propositions du 66^e Congrès**

Comme voté lors du dernier congrès, nous poursuivrons nos actions visant le renforcement de services publics et parapublics, notamment par l'amélioration des conditions de travail. Enfin, il faudra imposer notre vision des soins aux aîné-es, soit une nationalisation des organisations privées dans les deux secteurs (hébergement et aide à domicile) et une démocratisation de la gestion.

Éducation

La gestion de la crise sanitaire par le ministère de l'Éducation fait l'objet de plusieurs critiques : manque de clarté dans les consignes, impression d'improvisation, gestion déficiente du dossier de la qualité de l'air, absence de solutions pour régler la pénurie du personnel, notamment dans les services de garde en milieu scolaire, etc. D'ailleurs, sur ce dernier sujet, les prochains mois seront déterminants quant à notre capacité de pallier la pénurie de main-d'œuvre et à la valorisation d'emplois trop souvent sous-estimés.

Les infrastructures vétustes des réseaux de l'éducation soulèvent plusieurs questions sur la qualité de l'air et son rôle dans la propagation du virus. On ne peut que déplorer le retard dans la livraison des outils de mesure de la qualité de l'air.

La transformation des commissions scolaires en centres de services scolaires a aussi contribué à complexifier et à alourdir la gestion de la crise sanitaire en éducation. Plusieurs mesures qui auraient pu permettre d'alléger la tâche du personnel des écoles ou de leur assurer une meilleure protection ont été bloquées par les centres de services scolaires qui craignaient de ne pas être remboursés par le ministère. Voici un exemple où les questions de gouvernance en éducation sont une source de difficultés et de tensions.

En éducation supérieure, nous devons tirer des leçons quant à l'enseignement en non-présentiel. Les derniers mois nous ont montré les limites de ce type d'enseignement : surcharge de travail pour les enseignantes et les enseignants, défis particuliers pour les élèves éprouvant des difficultés, disparités socioéconomiques des familles, particularités de certains cours qui ne peuvent être donnés en non-présentiel, etc. Le gouvernement ne doit pas laisser la porte ouverte au maintien de ces différents modes de prestation des cours après la pandémie. Il y a cependant de quoi s'inquiéter quand, dans son Plan québécois des infrastructures 2021-2023

¹⁴ [acsmmontreal.qc.ca/news/evaluation-des-consequences-de-la-covid-19-sur-la-sante-mentale-3e-tour]

(PQI), le gouvernement annonce clairement sa volonté « d'encourager les établissements des réseaux collégial et universitaire à identifier des solutions immobilières et non immobilières en se basant notamment sur des expériences positives de l'utilisation accrue du numérique » pour pallier l'augmentation importante des clientèles anticipées dans les prochaines années.

La petite enfance

En petite enfance, la pénurie de main-d'œuvre retarde le retour de parents – de mères notamment – sur le marché du travail. Les CPE et le milieu familial régi et subventionné ne parviennent plus à attirer et à retenir le personnel en raison de conditions de travail et de salaires insuffisantes. L'entêtement du gouvernement à développer des maternelles 4 ans n'aide en rien la situation.

Le comité de négociation pour les CPE de la FSSS-CSN est ressorti très déçu de la rencontre tenue avec le ministère de la Famille, le Conseil du trésor et les associations patronales, qui déposaient leurs offres en matière de clauses à incidence monétaire dans le cadre des négociations des nouvelles conventions collectives. En ce qui a trait aux salaires, le nerf de la guerre pour freiner l'exode dans le milieu, les offres sont nettement insuffisantes. Avec ce qui est actuellement sur la table, les 11 000 membres de la FSSS-CSN commencent à se doter de mandats de grève.

En août, le gouvernement fédéral a conclu une entente avec Québec sur le financement des services de garde : jusqu'à six milliards seront injectés d'ici cinq ans dans le réseau de centres de la petite enfance et de garderies québécois. Cet investissement est une occasion à ne pas manquer pour régler les problèmes criants du réseau et doit notamment servir à améliorer les conditions de travail et salariales des travailleuses en CPE. On ne peut passer sous silence l'appui du premier ministre Legault à un gouvernement conservateur canadien qui annonçait pourtant, lors de la campagne électorale fédérale, vouloir renier cette entente historique. Rien de rassurant quant à la volonté de la CAQ de régler les problèmes du réseau québécois.

S'unir. Agir. Gagner :

Entente de principe dans le secteur public

Après plus d'un an et demi de négociation et une mobilisation impressionnante des syndicats CSN, nous sommes parvenus à une entente de principe globale pour le renouvellement de nos conventions collectives en juin dernier.

Il aura fallu en effet que nous fassions beaucoup de bruit pour que le gouvernement négocie réellement : mouvements de grève dans les cégeps et dans le secteur scolaire, envoi d'avis de grève dans le secteur de la santé et des services sociaux, blocage du port de Montréal, convoi massif de voitures et vigile de plus de 24 heures devant l'Assemblée nationale. La créativité dans les coups d'éclat était au rendez-vous.

Il faut aussi souligner que ces négociations se sont tenues dans un contexte extrêmement particulier : celui d'une pandémie sans précédent, qui exerce une pression écrasante sur le secteur public. Et pour la première fois en 25 ans, ces négociations se sont tenues sans front commun intersyndical.

Malgré ce contexte ardu, les ententes de principe comportent des avancées qui répondent aux objectifs qui avaient été fixés collectivement au début de cette négociation : améliorer significativement les conditions de travail et de pratique ainsi que les salaires de toutes et de tous, en portant une attention particulière à celles et à ceux qui gagnent le moins. Les fédérations et les syndicats du secteur public sont en processus d'évaluation et d'adoption de ces ententes.

Rappelons que, concernant le droit de grève dans les services essentiels dans le réseau de la santé et des services sociaux, à la suite d'une lutte de longue haleine de la CSN, le Tribunal administratif du travail (TAT) a rendu en mars dernier une décision majeure qui modifie considérablement la manière dont les salarié-es pourraient dorénavant exercer la grève dans le réseau de la santé et des services sociaux. La décision prévoit que le personnel-cadre qui était à l'emploi d'un établissement au début des négociations devra contribuer au maintien des services essentiels. Auparavant, cette responsabilité revenait exclusivement aux membres des syndicats. Deuxièmement, le niveau de services à maintenir dans les différentes unités de travail a été établi à la suite d'un examen minutieux des enjeux réels en matière de santé et de sécurité publique. Auparavant, le niveau des services à maintenir était déterminé de façon uniforme par le Code du travail, en fonction de la mission d'un établissement, sans égard aux tâches réellement exercées au quotidien.

Des négociations partout

Outre le secteur public, les syndicats de différents organismes gouvernementaux et du secteur parapublic sont en négociation. On pense, entre autres, aux salarié-es de la Société des traversiers, d'Héma-Québec, de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, des avocates et des avocats de l'aide juridique, des sage-femmes, du secteur préhospitalier. Ces syndicats ont certains points en commun : leurs membres travaillent tous dans la catégorie large des services à la population et leurs négociations dépendent toujours de celles du secteur public. Les ententes de principe du secteur public étant sur le point d'être conclues, une réflexion pourrait être faite sur la mobilisation des syndicats des organismes gouvernementaux et du secteur parapublic afin d'augmenter leur rapport de force face au Conseil du Trésor.

Dans le privé, ça négocie aussi. La construction a terminé ses négociations au printemps. Dès le début des pourparlers, les parties patronales et syndicales avaient convenu que la priorité de ces négociations serait d'assurer le financement et la survie du régime d'assurance MÉDIC et de sécuriser le financement du régime de retraite à long terme. C'est ce que l'Alliance syndicale de la construction a réussi à faire avec l'entente de principe qui a été adoptée en juillet. Un comité de travail paritaire a aussi été mis sur pied afin de se pencher sur la meilleure façon d'encadrer une forme de pointage électronique qui respectera les droits des travailleuses et des travailleurs.

En avril, c'était au tour de l'hôtellerie de commencer ses négociations. Quelques ententes ont été signées, les syndicats souhaitant un effet d'entraînement. Mais malgré la pénurie de main-d'œuvre qui plombe ce secteur et que les conventions collectives de la plupart des syndicats participant à la négociation coordonnée sont échues depuis plus d'un an, plusieurs employeurs ne démontrent aucun empressement à s'entendre. Certains tentent même de profiter de la crise pour sabrer les conditions de travail des salarié-es.

Enfin, la CSN a débuté les travaux qui mèneront vers un plan de syndicalisation cohérent et porteur d'une vision confédérale. À cet effet, les conseils centraux, les fédérations, les équipes de la syndicalisation et du SAMVR ont été consultés au printemps et l'adoption de ce plan est prévue cet automne, lors d'une réunion du bureau confédéral. Ce sera l'occasion de discuter de nos priorités et de mettre en place les fondements de notre action pour améliorer le sort des travailleuses et des travailleurs non-syndiqués ou mal syndiqués.

✓ **Priorités et suivi des propositions du 66^e Congrès**

Lors de sa réunion de mars 2021, le conseil confédéral adoptait la proposition portant sur la syndicalisation dans le but de faire une réflexion sur la syndicalisation et d'améliorer nos pratiques, de renouveler nos stratégies et d'établir des priorités et un plan d'action CSN. Un plan de syndicalisation, qui sera discuté à l'automne, s'inscrira donc dans une logique nationale. Il n'y aura plus 21 plans de syndicalisation – un par conseil central et un par fédération – mais bien un seul. Nous souhaitons une vision confédérale forte et cohérente afin de se déployer efficacement sur le terrain.

Sur le plan de la négociation, il y aura aussi, lors des CCGN et des CISP, des discussions sur des enlèvements confédéraux de négociation.

Bien entendu, la CSN continuera à appuyer les syndicats dans la négociation des conventions collectives et à en faire une priorité. Il s'agit là de la nature même de notre organisation.

Vision du développement économique

Depuis le début de la crise, les deux paliers de gouvernement ont massivement déployé des aides aux entreprises, notamment par le biais de prêts et de garanties de prêts, ainsi que par le biais de subventions, en particulier par la Subvention salariale d'urgence du Canada (avant sa bonification, ses coûts étaient évalués par le directeur parlementaire du budget à près de 100 G\$) et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (6,8 G\$). Ces mesures ont eu plusieurs effets bénéfiques en temps de crise. Dans certains secteurs, des mises à pied ont été évitées. Le nombre de faillites a même chuté significativement en 2020 au Canada (le nombre de dossiers d'insolvabilité d'entreprises a chuté de 24 % en 2020) et la demande globale a été soutenue. Sauf quelques rares exceptions, les employeurs ont cependant manqué à leur responsabilité en n'utilisant pas la SSUC pour réembaucher des employé-es mis à pied. Et prochainement, à mesure que des secteurs retrouveront des conditions plus normales, ces mesures devront être remplacées par des politiques plus ciblées et stratégiques, qui s'inscriront dans la durée, de manière à éviter des abus liés à certaines mesures d'aide et à mettre en priorité les secteurs et les projets qui sont compatibles avec une vision de développement axée sur les emplois de qualité, la réduction des inégalités et la transition énergétique.

Dans le cadre de la relance, les deux paliers de gouvernement ont mis en place des mesures de relance qui s'inscrivent dans ce que réclame la CSN en matière de politique industrielle. Par exemple, le gouvernement du Québec a ciblé cinq secteurs stratégiques (l'aéronautique, les mines et la foresterie, l'aluminium, les sciences de la vie ainsi que le transport électrique). Mais la portée de ces mesures devra être renforcée pour un nombre élargi de secteurs stratégiques, dont la transformation alimentaire. Une véritable politique industrielle doit par ailleurs nous

permettre d'avancer plus rapidement dans la lutte contre les changements climatiques et de positionner avantageusement les entreprises québécoises dans le domaine des technologies propres et de la production industrielle à faible (voire nulle) intensité de carbone. Par ailleurs, la crise sanitaire a mis en lumière la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement de plusieurs secteurs stratégiques, dont l'alimentation, les équipements médicaux et les produits pharmaceutiques. En conséquence, le Canada doit se doter de réserves et d'une capacité nationale de production dans ces secteurs. Au surplus, l'appui à l'achat local pourrait être bonifié. En plus de renforcer notre structure industrielle, il vaudrait mieux structurer la mise en marché des produits et des services québécois et accroître la substitution des importations dans des secteurs stratégiques.

Enfin, les entreprises et le gouvernement devront renforcer les efforts pour contribuer à la formation et au rehaussement des compétences de la main-d'œuvre. La réticence notoire des employeurs québécois à investir à la fois dans l'innovation, la technologie et la formation est exaspérante. Quant au gouvernement du Québec, nous devons saluer les mesures budgétaires mises en place durant la crise pour appuyer la requalification des travailleurs affectés. Mais nous devons maintenant nous projeter dans l'avenir. Nous devons repousser fermement les attaques des employeurs en regard de la loi du 1 % et réclamer une politique audacieuse de formation des adultes.

Le marché du travail se transforme rapidement, que ce soit en raison de la crise de la COVID-19 et de ses effets, ou encore des changements démographiques et technologiques ou des transformations qui sont en lien avec la lutte contre les changements climatiques et l'environnement. La CSN est pleinement consciente des défis que cela pose en matière de formation de la main-d'œuvre pour les syndicats et pour les travailleuses et les travailleurs. C'est dans ce contexte que la CSN a demandé une subvention à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) pour la mise en place d'une équipe d'appui à l'implantation, en milieu de travail, de formations structurées et qualifiantes.

La mise en place de ce projet d'une durée de deux ans vise à accroître l'accès à la formation qualifiante pour les travailleuses et les travailleurs syndiqués à la CSN. Coordonné par une conseillère du Service de recherche et de condition féminine, ce projet vise à accompagner les syndicats et à encourager des démarches paritaires patronales-syndicales de formation. Ces interventions favoriseront des plans de formation qui visent le développement et l'actualisation des compétences, le maintien en emploi ainsi que la mobilité interne. Dans le contexte de la pandémie, de la reprise graduelle des activités économiques et des exigences en matière sanitaire, l'équipe dédiée au projet pourra aussi offrir un soutien visant l'adaptation organisationnelle des entreprises aux nouvelles réalités. Notre projet permettra de documenter les différentes initiatives mises en place, de repérer les embûches et de déterminer les facteurs qui influencent les décisions d'investissement dans la formation. Il permettra aussi d'identifier et de diffuser les meilleures pratiques. Il vise enfin à démontrer qu'avec une implication syndicale accrue en matière de formation de main-d'œuvre, tout le monde y gagne.

Lutte pour la bonification du projet de loi n° 59 : la nécessaire réforme du régime de santé et de sécurité du travail

Une grande bataille entamée le printemps dernier et qui se continue à l'automne, la bonification du PL 59, *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*. Les syndicats ont participé à un grand nombre d'actions de mobilisation partout au Québec. Les organisations de la CSN sont d'ailleurs des meneurs dans cette lutte cruciale. En juin dernier, des militantes et des militants de la CSN, d'autres grandes organisations syndicales et communautaires ont tenu une vigie de 59 heures devant l'Assemblée nationale. Nous exigeons tous des bonifications majeures au PL 59 actuellement à l'étude au Parlement.

Les travaux parlementaires sur le projet de loi ont repris en commission parlementaire le 17 août. Au moment d'écrire ces lignes, ceux-ci se déroulent à grande vitesse et le projet de loi pourrait être adopté très rapidement. Jusqu'à maintenant, la mobilisation et la persévérance de la CSN ont permis de faire reculer le ministre du Travail sur plusieurs aspects de ce projet, mais la mobilisation et la pression ne doivent pas cesser. Les travailleuses et les travailleurs du Québec ont besoin d'une réforme qui les protège, eux, pas les patrons.

✓ Priorités et suivi des propositions du 66^e Congrès

Les propositions en lien avec la santé et la sécurité qui ont été adoptées lors du congrès sont plus que jamais pertinentes. La pandémie a fait en sorte que la santé-sécurité du travail a été un incontournable pour toutes les organisations de la CSN. Les prochains mois seront tout aussi déterminants : l'adoption du PL 59 imposera un suivi dans les conventions collectives afin de continuer le travail pour atteindre nos objectifs. La mobilisation sera aussi essentielle, autant pour forcer la bonification du projet de loi avant son adoption que pour améliorer les conventions collectives. Appuyés par la CSN, les conseils centraux seront aussi à pied d'œuvre pour le déploiement des réseaux d'entraide dans les syndicats afin de répondre à l'augmentation des problèmes de santé et de détresse psychologiques.

Le virage forcé vers le télétravail

Avant même la crise sanitaire, plusieurs entreprises étaient déjà engagées dans l'automatisation et la numérisation de leurs activités. Avec le virage vers le télétravail qui s'est généralisé dans les dix-huit derniers mois, cette tendance n'ira probablement pas en diminuant. Plusieurs secteurs seront profondément transformés par ce recours accru à la numérisation et de façon globale, le monde du travail aussi.

L'implantation du télétravail est vue de façon positive par plusieurs personnes, autant du côté des salarié-es que du côté des patrons. Cependant, plusieurs questions se posent. Dans une récente compilation de données de Statistique Canada¹⁵, on a constaté des variations majeures dans ce phénomène : la proportion de gens en télétravail varie considérablement d'une région et d'une province à l'autre, les hommes et les jeunes travailleurs sont moins susceptibles de

¹⁵ [www.ledevoir.com/economie/622737/economie-le-teletravail-est-l-apanage-des-mieux-nantis-revele-statistique-canada]

travailler de la résidence et la propension au télétravail diffère aussi selon l'origine ethnique des groupes de population. Les ménages aux revenus plus élevés y ont aussi plus recours.

Sur le plan du travail, divers enjeux sont soulevés par cette nouvelle tendance : on constate une surveillance patronale accrue dans certains milieux de travail. Des empiètements sur le temps personnel et la vie privée se manifestent aussi. On assiste à une certaine délocalisation des coûts d'infrastructures et d'équipements de travail vers les salarié-es (dépenses pour la connexion Internet, espaces de bureau, électricité, etc.). Le sentiment d'isolement de plusieurs travailleuses et travailleurs est aussi une conséquence de ce virage imposé. Les questions entourant la formation sont grandes : plusieurs personnes ayant besoin d'accompagnement afin de développer de nouvelles compétences pour suivre le rythme de cette numérisation.

✓ **Priorités et suivi des propositions du 66^e Congrès**

Dans ce contexte, le manque d'encadrement juridique et réglementaire de cette nouvelle pratique généralisée cause bien des flous et force un chantier de réflexion syndical urgent sur ces transformations du monde du travail. Comme discuté lors du congrès et à l'occasion de l'analyse de la conjoncture de 2020, nous devons poursuivre notre travail pour développer des balises encadrant les problèmes rencontrés en matière de télétravail ainsi que des clauses types pouvant appuyer les négociations de nos syndicats.

Le salaire minimum

En juin 2016, le conseil fédéral faisait sienne la revendication pour un salaire minimum à 15 \$ l'heure, engageant par le fait même la CSN à forger des alliances au sein de la campagne 5-10-15. Plus de quatre ans se sont écoulés depuis. Il est maintenant le temps de faire le point sur cette revendication qui interpelle un nombre considérable de travailleuses et de travailleurs, notamment parmi les jeunes et les femmes. Force est de constater qu'aujourd'hui, même un salaire de 15 \$ l'heure ne permet plus aux personnes seules travaillant à temps plein de réellement sortir de la pauvreté. C'est pourquoi, à compter de l'hiver dernier, la CSN s'est engagée dans un processus de réflexion conjoint avec les autres organisations syndicales et leurs alliés défendant les travailleuses et les travailleurs à bas salaire et les personnes en situation de pauvreté. Ainsi, les délégué-es seront appelés dans le cadre du présent conseil à se prononcer sur la révision de la cible à revendiquer en matière de salaire minimum.

Agir maintenant pour la survie de la culture

En mars dernier, la Fédération nationale des communications et de la culture (FNCC-CSN) et plusieurs autres organisations du milieu de la culture et des médias dévoilaient un rapport accablant sur l'état du secteur culturel : plus de 30 000 personnes du secteur ont perdu leur emploi depuis le début de la pandémie et songent à abandonner leur carrière. De plus, la détresse psychologique et la précarité financière sont majeures. Trois chantiers de travail sont soumis au gouvernement, qui incluent des mesures de soutien concrètes visant à assurer la relance et la pérennité du secteur de la culture. Réformer les lois : il faut que les travailleuses et les travailleurs autonomes aient accès au régime d'assurance-emploi et il faut procéder à la révision en profondeur des deux lois sur le statut de l'artiste. Réviser les modèles de financement de la culture : il est nécessaire de revoir la chaîne de financement et la hauteur de la contribution

publique pour s'assurer qu'elle se rende jusqu'aux artistes, aux créateurs et aux professionnels de la culture et y intégrer les changements dans les habitudes de consommation du contenu culturel, notamment sur le plan numérique. Injecter des budgets inédits en culture : afin d'assurer la relance des institutions muséales, des salles de spectacle, des théâtres et des festivals. Des sommes doivent aussi être réservées pour des programmes de soutien en santé mentale et d'appui à la création et au renouvellement des expertises.

La langue française

Le gouvernement a déposé au printemps dernier le projet de loi n° 96 sur la langue française. Dans ce projet de loi, le gouvernement affirme que la seule langue officielle du Québec est le français, celle-ci étant la langue commune de la nation québécoise.

La CSN a déposé un mémoire à la Commission de la culture et de l'éducation et l'a présenté le 21 septembre, en mettant en priorité dans ses interventions les questions relatives à la langue de travail, la langue d'enseignement au postsecondaire et la langue de l'État. La CSN est aussi membre de la coalition Partenaires pour un Québec français qui effectue différentes actions politiques pour valoriser et défendre le français au Québec. Le besoin de revoir la Charte de la langue française se faisait criant. À titre d'exemple, la proportion de personnes travaillant généralement en français a diminué entre 1989 et 2016, passant de 73 % à 67,3 %, soit un taux similaire à ce qui existait avant l'adoption de la Charte de la langue française en 1977.

La crise climatique

Malgré le fait que dans les premiers mois de la pandémie, les émissions de CO2 ont diminué en raison des mesures de confinement partout dans le monde, les concentrations de CO2 et de méthane dans l'atmosphère ont atteint des niveaux records en 2021. À la fin juillet, des scientifiques nous mettaient en garde : les « signes vitaux » de la planète s'affaiblissent en raison de la surexploitation de la Terre par l'activité humaine¹⁶. Les effets de cette surexploitation se multiplient, de plus en plus près de nous : les feux de forêt et la sécheresse en Amérique du Nord; la destruction complète de la ville de Lytton en Colombie-Britannique du fait des incendies causés par une chaleur extrême; le nombre important de décès, toujours en Colombie-Britannique, à cause de la chaleur anormale du mois de juillet; les inondations en Europe et en Asie des dernières semaines; les feux majeurs en Grèce et en Turquie. Les exemples que nous avons les deux pieds dans la crise climatique ne sont pas des chimères. Les impacts de cette crise ne peuvent plus être ignorés et les conséquences de notre inaction sont catastrophiques. Et n'oublions pas que les chances de connaître d'autres pandémies sont accentuées par la crise climatique.

¹⁶ Ripple, William et al., World Scientists' Warning of a Climate Emergency 2021, *BioScience*, 28 juillet 2021, [\[academic.oup.com/bioscience/advance-article/doi/10.1093/biosci/biab079/6325731?login=true\]](https://academic.oup.com/bioscience/advance-article/doi/10.1093/biosci/biab079/6325731?login=true)

Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), paru le 9 août, n'est pas plus rassurant. Au contraire. On y apprend que même si nous parvenons à limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degré Celsius (ce qui est loin d'être gagné), certains impacts du réchauffement sont irréversibles. Des réductions drastiques des émissions peuvent empêcher un changement climatique plus grave, mais ne ramèneront pas le monde à des conditions météorologiques plus modérées. Malgré la déclaration du ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, Jonathan Wilkinson, qui, en réaction au rapport du GIEC, reconnaissait que le Canada se « réchauffe plus rapidement que le reste de la planète », et son intention de devancer l'objectif de limiter la hausse de la température à 1,5 degré Celsius, nous ne pouvons que déplorer le manque de vision et de volonté de nos gouvernements face au virage majeur à prendre pour renverser la vapeur. Encore ici, l'appui du gouvernement Legault au parti de Erin O'Toole nous fait craindre le pire et illustre bien combien les changements climatiques sont absents des priorités du gouvernement de la CAQ.

Peu importe qui est au pouvoir à Ottawa et à Québec, ils traitent les impératifs de lutte contre le réchauffement climatique comme un fardeau et comme des contraintes pour l'économie. En ce sens, l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta qui continue d'être au cœur de la stratégie de développement économique du gouvernement fédéral est un réel problème. De plus, nous apprenions récemment que bien qu'il avait promis la fin des subventions aux combustibles fossiles, le gouvernement fédéral n'avait pas diminué son aide aux compagnies pétrolières et gazières par l'intermédiaire de son agence Exportation et développement Canada depuis 15 ans. Les aides financières à cette industrie ont même augmenté si l'on compare avec les années du gouvernement conservateur de Stephen Harper.

Cette nécessaire lutte contre le réchauffement climatique est pourtant une occasion de travailler à une transition juste et à une décarbonisation de notre économie. Mais, les ambitions gouvernementales sont plutôt de développer des projets qui vont dans le sens contraire de cette lutte, comme le 3^e lien à Québec. Cependant, le rejet par Québec de GNL Québec/Gazoduc est une bonne nouvelle et une victoire du mouvement écologiste.

En ce qui concerne les transports en commun, les annonces du gouvernement du Québec concernant les infrastructures de transport (électrification des transports, REM dans l'est de Montréal, développement de nouvelles lignes de métro, tramway de Québec) ne sont pas rassurantes quant à sa volonté de profiter de ces occasions pour consolider les industries québécoises, stimuler la création d'emplois de qualité et la relance économique des régions. Le contrat donné à une entreprise indienne pour la construction des trains du REM et la fermeture de l'usine Alstom de Sorel sont des exemples frappants de cette incohérence et de ce manque de vision du gouvernement. Nous devons conserver l'expertise québécoise dans le secteur des transports, expertise qui nous sera essentielle dans les prochaines années. De plus, les sociétés de transport, paradoxalement, vivent un sous-financement accentué par la pandémie qui a fait chuter dramatiquement leur achalandage et leurs revenus. Le développement de projets majeurs comme le tramway à Québec et le REM dans la région métropolitaine de Montréal posent aussi des enjeux de gouvernance, de services et de protection des emplois.

✓ **Priorités et suivi des propositions du 66^e Congrès**

En plus de poursuivre notre travail pour réclamer des mesures concrètes et significatives des gouvernements et des municipalités, la CSN travaille sur un projet visant à documenter l'effet de la transition énergétique et écologique sur les milieux de travail. À ce jour, près d'une dizaine de syndicats ont été rencontrés afin de déterminer des pistes de travail pour assurer une transition qui soit juste, respectueuse des travailleuses, des travailleurs et des communautés. Des travaux débiteront aussi à l'automne, avec d'autres organisations syndicales, dont la FTQ, sur ce même sujet.

Nous continuons aussi notre travail au sein du Réseau intersyndical pour le climat et au Front commun pour une transition énergétique et nous entendons aussi participer aux actions entourant la 26^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26), qui se tiendra du 31 octobre au 12 novembre 2021. Ce sommet revêt une importance particulière, car il s'agit du premier sommet au cours duquel seront examinés les progrès accomplis (ou non) depuis la signature de l'Accord de Paris sur le climat en 2015.

Les femmes, les personnes LGBTQ+, les Autochtones et les personnes racisées et immigrantes à statut précaire

À la suite des discussions entourant l'analyse de la conjoncture de 2020, les comités confédéraux se sont mis au travail afin de documenter les impacts de la pandémie sur les personnes LGBTQ+, les personnes racisées et immigrantes, les femmes ainsi que les personnes autochtones.

Les personnes LGBTQ+

Les personnes LGBTQ+ ont vécu difficilement la pandémie. Une étude pancanadienne faite par EGALÉ Canada, démontre que les communautés LGBTQ+ sont durement touchées par la crise. Elles vivent plus de mises à pied, de répercussions sur leur santé mentale et physique, et ont plus souvent une situation financière précaire¹⁷. Selon le Conseil québécois LGBT, il y aurait eu une augmentation majeure de la demande dans les services de santé mentale (hausse moyenne de 30 %). Plusieurs personnes LGBTQ+ ont été contraintes de vivre leur confinement dans un milieu hostile à leur réalité.

Les femmes

Quelques statistiques d'une étude de l'IRIS¹⁸ sont pertinentes à prendre en compte concernant les conditions de vie et de travail des femmes dans ce contexte de crise sanitaire : trois fois plus de femmes que d'hommes ont quitté le marché du travail, en plus de voir leur charge domestique s'alourdir durant la pandémie; celles qui ont pu conserver leur emploi se retrouvent souvent dans des postes à risques élevés (exemples : préposées aux bénéficiaires, éducatrices en CPE); parmi les personnes infectées dans le réseau de la santé, 70 % sont des préposées ou des infirmières.

En effet, ce sont les femmes qui sont bien souvent au front, dans cette crise. Une proportion considérable d'entre elles sont des femmes racisées et immigrantes. Comme mentionné précédemment, les places manquent en CPE et en garderies, faisant en sorte que beaucoup de

¹⁷ National Survey Results : The Impact of COVID-19 on the LGBTQI2S Community

¹⁸ Les inégalités en temps de crise, l'IRIS, 8 mars 2021, [crises.iris-recherche.qc.ca/]

femmes ne peuvent aller sur le marché du travail, car elles doivent s'occuper des enfants. Ceci a une incidence notable sur leur autonomie économique, sur leur revenu, sur leur retraite future, sur le PIB du Québec et sur la soi-disant pénurie de main-d'œuvre. Les femmes sont aussi les grandes oubliées dans les mesures du plan de relance économique et du budget du gouvernement Legault.

Une autre conséquence de la pandémie sur les femmes? La hausse vertigineuse des féminicides et de la violence conjugale. À la suite de la récente succession de féminicides et d'aggravation de la violence conjugale en lien avec la pandémie, il est plus que jamais impératif que le gouvernement mette en branle les 190 recommandations du Comité d'experts sur l'accompagnement des personnes victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale. Le ministre de la Justice, Simon Jolin-Barette, annonçait en août le dépôt d'un projet de loi pour mettre en place un tribunal spécialisé en matière de violence conjugale et d'agressions sexuelles. C'est un pas en avant, mais il reste tant à faire.

Les Autochtones

Depuis la découverte de plusieurs centaines de sépultures d'enfants autochtones sur les sites d'anciens pensionnats autochtones dans l'Ouest canadien, le Canada a été forcé de reconnaître l'ampleur de l'ethnocide commis contre les peuples autochtones, pourtant clairement établi par la Commission de vérité et réconciliation, en 2015, et par l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées, en 2019. Au Québec, il nous faut reconstruire nos relations avec les communautés autochtones, notamment par la mise en œuvre de la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones, dont celui à l'autodétermination, et des recommandations du rapport de la commission Viens. La mort de Joyce Echaquan en 2020 nous a collectivement rappelé l'urgence d'agir à tous les niveaux possibles.

Les personnes racisées et immigrantes à statut précaire

Un mot sur la régularisation des personnes sans statut migratoire que la CSN revendique. Au cours de la dernière année, la pandémie a mis en lumière à quel point le fonctionnement du Québec dépend largement du travail essentiel de femmes et d'hommes de tous les horizons. Parmi toutes ces personnes, celles dont le statut migratoire est précaire ou inexistant forment une réserve de main-d'œuvre particulièrement vulnérable à l'abus et à l'exploitation par des agences et des employeurs sans scrupules. Une partie substantielle du personnel des agences de placement est constituée de personnes migrantes (souvent racisées) à statut précaire, qui sont particulièrement vulnérables aux violations de leurs droits économiques et sociaux. La précarité de ces migrantes et migrants s'explique par le fait qu'ils ne détiennent pas la résidence permanente au Canada. Or, l'introduction d'un programme fédéral de régularisation a eu peu d'effet au Québec. Selon les organismes reconnus par Québec pour accompagner ces immigrants dans leurs démarches, les exigences additionnelles du gouvernement Legault ont privé des milliers de personnes d'accéder à ce programme.

La CSN, aux côtés d'Amnistie internationale Canada francophone et d'autres organisations, revendique la régularisation de leur statut migratoire, soit l'attribution d'un statut garantissant durablement leurs droits à la résidence, à l'emploi et aux services publics. Ce système d'exploitation de la main-d'œuvre immigrante racisée démontre que le racisme systémique est

bel et bien présent au Québec. D'ailleurs, au dernier congrès, les délégué-es ont voté une résolution afin que la CSN fasse de la lutte contre le racisme systémique une priorité dans les trois prochaines années.

✓ **Priorités et suivi des propositions du 66^e Congrès**

Le congrès a donné le mandat à la CSN de lutter contre le racisme systémique et de donner des outils aux syndicats pour les aider à devenir plus inclusifs. La réalisation du plan d'action présenté au conseil confédéral s'amorcera dès la rentrée, entre autres en utilisant la trousse d'informations sur les relations interculturelles produite par le comité confédéral des relations interculturelles.

Un important travail s'amorcera aussi par le groupe de travail sur les réalités autochtones qui aura pour objectif de proposer des actions concrètes au cours de l'année, inspirées du plan d'action de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador afin de lutter contre le racisme dont sont trop souvent victimes les communautés autochtones.

La vie syndicale au temps de la COVID-19

Dans la dernière année et demie, les syndicats de la CSN ont démontré toute leur pertinence pour défendre les droits des travailleuses et des travailleurs. Le travail constant de nos 300 000 membres s'est avéré crucial pour assurer le maintien des activités essentielles au Québec. Ce travail a aussi contribué à diminuer l'impact de la pandémie sur l'ensemble de la société, notamment en matière de santé et de sécurité au travail.

Les travailleuses et les travailleurs du Québec l'ont eu difficile, les comités exécutifs syndicaux aussi. Logique, quand nos membres sont cernés de toute part par une situation sans précédent, les premiers au front pour les appuyer sont leurs comités exécutifs syndicaux. Ces derniers ont dû remplir leurs obligations syndicales alors que les accès au milieu de travail étaient restreints et qu'il était impossible de tenir une assemblée générale, un conseil syndical ou même un comité exécutif en personne. Il a fallu sécuriser nos milieux de travail, les structures syndicales ont été cruciales dans ces efforts. Il a fallu accompagner des milliers de membres vers les mesures d'urgence mises en place par Québec et Ottawa. Les travailleuses et travailleurs du mouvement ont bien sûr aussi été sollicités pour appuyer les comités exécutifs et les membres dans ces efforts sans précédent. Plus récemment, les débats autour de la vaccination obligatoire dans certains secteurs nous font craindre une division entre les travailleuses et les travailleurs et nuire à la solidarité.

Comme le Québec au grand complet, nous avons dû faire l'apprentissage à vitesse grand V de la numérisation de nos espaces démocratiques et de travail. Nous avons déterminé cet enjeu lors du conseil confédéral de la rentrée de 2020. Nous avons relevé le défi de la numérisation avec brio, même si tout n'est pas parfait. Nos syndicats doivent être appuyés, outillés et soutenus par nos équipes de travail afin de pouvoir apporter les ajustements nécessaires à une vie syndicale saine, pendant et après cette crise, car un retour en arrière est impossible. Des travaux du même ordre doivent être effectués sur le plan de la mobilisation, laquelle a aussi été affectée par les mesures sanitaires en place. Avec l'allègement des mesures sanitaires et comme le syndicalisme est un sport d'équipe, les rassemblements et les rencontres « en vrai » sont cependant attendus avec impatience pour déterminer l'avenir de notre mouvement!

✓ **Priorités et suivi des propositions du 66^e Congrès**

Un très grand nombre de syndicats ont mené des luttes fondamentales au cours de la dernière année, dans un contexte difficile et sans précédent. Selon un sondage effectué auprès des délégué-es du conseil confédéral du 17 juin 2021, la proximité des membres et la vie syndicale ont été particulièrement malmenées par la pandémie. Ce n'est pas une grande surprise, mais c'est à cela que nous devons nous atteler prioritairement.

La CSN proposera donc une campagne confédérale qui aura notamment pour objectif d'augmenter la mobilisation des organisations et des syndicats affiliés en créant des moments pour se rassembler, se parler et préparer des revendications pour la période préélectorale à venir.

Enfin, nous devons donner suite à certaines propositions portant sur le Fonds de défense professionnelles (FDP) issues des travaux sur la révision des règles du FDP, comme la révision ou l'adoption de nouvelles politiques, l'amélioration de certaines pratiques ou le développement d'outils. Rappelons que les prestations lors d'une grève ou d'un lock-out ont déjà été haussées à 300 \$ par semaine (un montant pouvant aller jusqu'à 400 \$ en fonction de la durée des conflits de travail) et l'admissibilité à celles-ci a été accélérée.

Nous devons aussi poursuivre notre travail pour appuyer les syndicats dans des stratégies pour contrer les effets négatifs des transformations technologiques des milieux de travail. Ce chantier a débuté l'an dernier et devra se poursuivre au cours des prochains mois. Le comité national des jeunes entend aussi participer à l'effort nécessaire pour susciter et former la relève syndicale. Les écoles de la relève reprendront à l'automne et un rassemblement des jeunes est prévu en 2023. Le travail est aussi bien amorcé pour appuyer nos syndicats dans la création et la consolidation des réseaux d'entraide.

Ces diverses résolutions et pistes d'action doivent nous guider quant aux priorités que nous dégagerons en lien avec la conjoncture. Les prochains mois seront occupés à suivre le développement de la pandémie et à soutenir les syndicats qui devront encore s'adapter à des situations exceptionnelles et inédites, comme l'obligation de la vaccination dans certains secteurs. Les enjeux sont nombreux et le travail peut sembler colossal. Comme nous l'avons fait depuis le début de cette crise, nous agirons ensemble, de façon concertée, en nous guidant des priorités dégagées dans ce document. Nous continuerons ainsi d'accomplir de grandes choses et nous pourrons envisager l'avenir avec espoir et confiance.

Bon 100 ans à toutes et à tous!